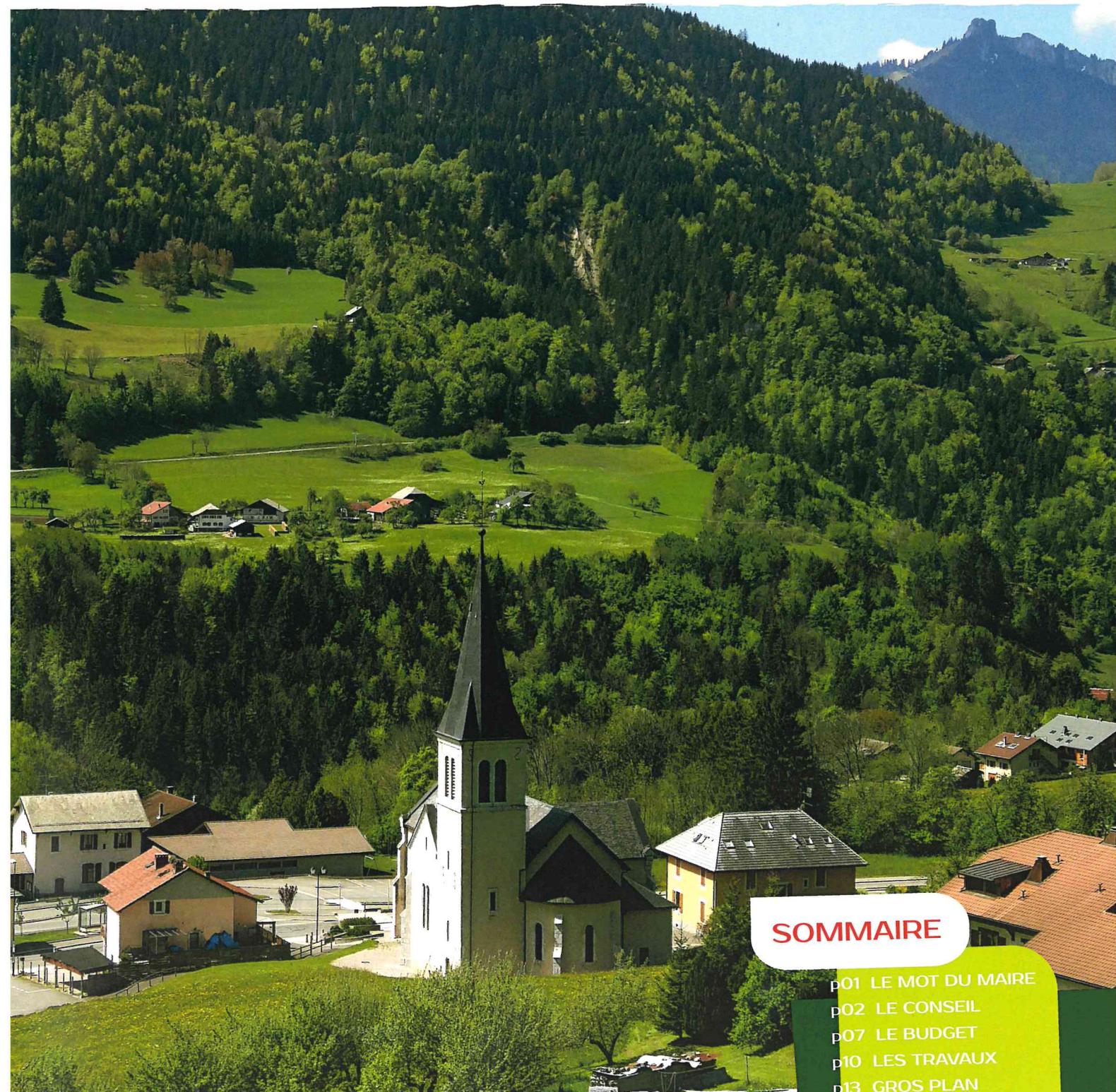




Les Nouvelles de Chevenoz

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALE

N°11 - Février 2015



SOMMAIRE

- p01 LE MOT DU MAIRE
- p02 LE CONSEIL
- p07 LE BUDGET
- p10 LES TRAVAUX
- p13 GROS PLAN
- p14 LA VIE ASSOCIATIVE
- p17 DÉMOGRAPHIE



En ce début d'année 2015, les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les collectivités locales. Une baisse drastique des dotations (aides) versées par l'Etat se confirme et cette nouvelle donnée va considérablement peser sur leurs capacités d'investissement.

Voici l'estimation pour notre commune de la baisse de la dotation forfaitaire pour les 3 ans à venir, calculée par l'Association des Maires de France et qui apparaîtra dans le budget sous forme de reversement de fiscalité :

- 2015 : -49 446 €

- 2016 : -84 626 €

- 2017 : -119 805 €.

Par ailleurs, il faut s'attendre à un relèvement des taux par la 2CVA (Communauté de Communes du Val d'Abondance) uniquement pour financer les projets déjà engagés en intercommunalité ainsi que la contribution au S.I.A.C. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) qui va automatiquement être augmentée. (Entre autres, pour éponger le relèvement du taux d'un emprunt toxique).

Concernant nos projets de réhabilitation de bâtiments, l'aménagement de la maison paroissiale sera assuré par Haute-Savoie Habitat, sans incidence financière pour la commune.

La création de deux appartements dans l'ancienne fruitière sera elle financée par un emprunt, mais les annuités remboursables seront intégralement compensées par les loyers encaissés. Donc une opération blanche pour nos finances.

Les gros travaux relatifs au réseau d'assainissement sont désormais achevés, ce qui va nous donner un ballon d'oxygène pour boucler notre budget eau et assainissement, sans emprunt nouveau.

Nous allons en outre pouvoir programmer la télégestion et le traitement des réseaux d'eau potable de **La Crottaz** et de **Prébuza**, cette opération étant retenue et subventionnée par le Département et par l'Agence de l'Eau à hauteur de **60 %** du montant H.T.

Un autre projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment sera débattu prochainement par le conseil municipal, avec à la clé le maintien d'un commerce dans la commune.

Un autre problème est à soulever. Nous devons lancer le **P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) dès l'an dernier. Mais suite à une réunion avec les services de l'Équipement, on nous a clairement fait comprendre que les surfaces à construire seraient considérablement réduites avec ce document, comme dans toutes les communes de la Haute-Savoie. Cette décision découle d'une volonté politique nationale de concentrer l'habitat au cœur des villages et d'éviter toute dispersion.

C'est pourquoi, nous préférons surseoir à cette opération, sachant que les P.L.U. vont probablement être à l'avenir réalisés par les intercommunalités, et continuer d'utiliser notre carte communale, beaucoup moins restrictive.

Aussi, nous conseillons aux propriétaires de parcelles constructibles d'utiliser leurs droits au plus vite !

Pour terminer, je vous souhaite à tous (un peu tard) une bonne année et que vos projets les plus chers se réalisent.

Votre nouveau maire,
Michel BUFFET.



Mairie de Chevenoz
Chef lieu
74500 CHEVENOZ

04 50 72 20 79

mairie.chevenoz@wanadoo.fr

Le mot des adjoints ...

Les communautés de communes

Il est loin le temps où les jeunes de Chevenoz et Vacheresse saisissaient toutes les occasions (kermesses, pèlerinages etc..) pour organiser des bagarres entre villages voisins.

Les temps ont changé, les jeunes d'aujourd'hui recherchent plutôt leur amoureux ou amoureuse dans les villages voisins ; et voilà que l'Etat par l'intermédiaire de la préfecture nous pousse à nous marier ! J'entend, bien-sûr, marier ou fusionner les communes proches...

Plus que jamais il nous faudra bien réfléchir !

Aujourd'hui nous sommes déjà unis dans la communauté de communes de la vallée d'Abondance (2CVA) alors essayons d'en retenir le meilleur...

Je ne passerai pas en revue toutes les compétences de cette communauté qui sont nombreuses mais je peux en citer quelques unes qui sont intéressantes pour tous les habitants de la vallée.

- **Aménagement et environnement** : qui traite de tous les sujets avec l'aménagement des espaces naturels et agricoles de nos villages dans un esprit de cohérence territoriale avec comme exemple la mise en valeur de nombreux chemins de randonnées et surtout l'aménagement du Sentier en bord de Dranse dont la première partie est à ce jour terminée d'Abondance à Châtel. C'est un lieu de promenade très prisé pour les familles, les randonneurs, les cyclistes, les raquettes et les fondeurs.

Plus tard le sentier bord de Dranse descendra à Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz. Chez nous, nous avons proposé un tracé variante qui partirait de Taverole pour monter au dessus du Feu Courbe, passer à la carrière au dessus d'Arce, puis chez Pollien, la Billette et Grange Blanche. Nous appelons ce tracé le Balcon de Chevenoz.

- **Développement économique** : promotion du tourisme, de l'activité nordique et des activités artisanales à travers un partenariat avec Chablais Léman Développement qui, entre autre, essaye de prévoir ce que deviendra notre Région en 2040 !

- **Équipements sportifs** : c'est la gestion des équipements tels que le gymnase d'Abondance, les terrains de foot de Vacheresse et La Chapelle ; équipements qui ne demandent qu'à progresser.

- **Transports** : la gestion des transports scolaires d'abord et ensuite de desserte comme Colombus est importante pour les déplacements de plus en plus nombreux dans la vallée malgré le nombre de rotations et les horaires pas encore satisfaisants au départ de Chevenoz.

- **Pays d'art et d'histoire** : la mise en valeur de ce patrimoine de la vallée fait l'envie des communautés voisines comme Evian en particulier... Même si parfois le Pays d'art et d'histoire fait un peu de zèle en nous attribuant un patrimoine local qui n'existe pas. Chaud le pain ! Chaud !

Parmi les opérations remarquables nous devons citer rapidement la réhabilitation du site de Bise, la construction de la nouvelle gendarmerie, le plan pastoral territorial, le contrat de rivière des Dranses qui consiste à valoriser et améliorer nos rivières et la qualité de l'eau.

BREF le mariage a toujours du bon ! Pour plus de renseignements :

Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance

Les granges

74360 ABONDANCE

Tél : 04 50 73 57 31

ouverte du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pierre Mercier et Paul Charles

Info+

Le maire et ses adjoints sont à votre écoute chaque vendredi de 18h00 à 19h00 en mairie.

Budget

Budget principal de l'année 2014 est voté, équilibré en recettes et dépenses :

- fonctionnement	615 000,00 €
- investissement	400 000,00 €
pour un total de	1015 000,00 €

Budget primitif du service eau et assainissement de l'année 2014 est voté, équilibré en recettes et dépenses :

- fonctionnement	215 000,00 €
- investissement	445 000,00 €
pour un total de	660 000,00 €

Décision d'ordre budgétaire

Les comptes administratifs de l'année 2013 dressés par Mr LAUSENAZ-GRIS, Maire, et présentés par Mr CHARLES Yves, deuxième adjoint sont approuvés.

Une subvention de **3 500,00 €** est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2014.

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2014.

Tarifs de l'eau

Les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2014 au 30/06/2015 ont été fixés comme suit :

	TARIF
Part fixe par unité de logement	
eau	35,00 €
assainissement	35,00 €
Prix de l'eau potable	
tranche de 0 à 200 m ³	1,40 € /m ³
tranche au-delà de 200 m ³	1,15 € /m ³
tarification de l'eau assainie (due par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif)	
tranche de 0 à 200 m ³	1,40 € /m ³
tranche au-delà de 200 m ³	1,15 € /m ³

Devis ossuaire

Le conseil municipal accepte le devis présenté pour l'installation d'un ossuaire dans le cimetière, pour un montant de **1 333,34 € H.T. (1 600,01 € T.T.C.)**.

Devis concernant la réfection de la toiture de l'école

Le conseil municipal retient le devis de la SAS Chalets LAUSENAZ, pour un montant de **26 121,09 € H.T., soit 31 345,31 € T.T.C.**

Urbanisme

Le conseil après étude donne son accord aux dossiers suivants :

- un permis modificatif, au lieu-dit La Joux, sur la parcelle cadastrée section A, n° 3307, en vue de la rotation de l'implantation et de l'alignement sur la construction voisine, présenté par Mme EL GUELAI Naïma.

- un permis de construire au lieu-dit Le Crêt, sur la parcelle cadastrée section A, n° 2442, présenté par Mr WAECHTER Christophe.

Déclassement d'un chemin rural au lieu-dit Le Plan

Considérant que les conditions requises pour le déclassement d'un chemin rural au lieu-dit Le Plan dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition n'a été signifiée à la commune de CHEVENOZ, procède au déclassement du chemin rural concerné par le dossier soumis à enquête publique et approuve à l'unanimité le transfert dans le domaine privé communal du chemin rural susmentionné.

Acquisition du bâtiment désaffecté dénommé «Maison des Soeurs»

Monsieur le Maire expose qu'un bâtiment désaffecté appartenant à l'Association Diocésaine d'ANNECY, situé au chef-lieu, et communément dénommé « maison des Soeurs », a été proposé à la vente à la fin de l'année 2013.

Le conseil municipal alors en place s'était déclaré intéressé pour faire l'acquisition de cette bâtisse en vue d'y aménager des appartements locatifs. Dans ce but, il avait demandé une estimation au service des Domaines et celui-ci en avait établi la valeur à **65 000 €**.

L'Association Diocésaine nous a fait parvenir un courrier manifestant son intérêt pour cette acquisition par la commune, aussi convient-il que le conseil municipal se prononce sur cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition du bâtiment désaffecté dénommé « maison des Soeurs » auprès de l'Association Diocésaine au prix estimé par le service des Domaines, soit **65 000,00 €**.

Tarifs des repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire fait observer au conseil municipal que les tarifs des repas servis à la cantine scolaire n'ont pas été relevés depuis deux ans et que par conséquent une mise à jour apparaît nécessaire.

Il précise à ce titre que les prix fixés par le prestataire fournisseur des repas ont eux été augmentés de 2,36 % en 2013 et de 1,44 % au mois de juin 2014, soit un total de 3,8 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs des repas de la cantine scolaire à partir du 1^{er} septembre 2014 :

tarif unique => **5,10 €** par repas
si un seul repas par semaine => **6,50 €**.

Une lettre d'information devant être envoyée aux parents pour fournir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de la cantine à la prochaine rentrée, les bilans chiffrés de la cantine et de la garderie de l'année scolaire écoulée seront joints afin de souligner les efforts financiers importants consentis par la commune pour maintenir l'existence de ces services. (Soit un total de **18 081,00 €** pour l'année scolaire 2013/2014).

Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

Station d'épuration

Le conseil municipal,

- suite à la consultation concernant l'extension de la station d'épuration, retient l'entreprise ALBERTAZZI, pour un montant de **143 900,00 € H.T. (172 680,00 € T.T.C.)**.

- prend connaissance des subventions accordées par le SMDEA et par l'Agence de l'Eau, soit un total de **84 782,00 €**.

Sécurisation des réseaux d'Arce/ le Mont.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du plan de financement du projet de sécurisation des réseaux d'Arce/le Mont, et ayant délibéré,

approuve le plan de financement et sa répartition financière selon le décompte suivant :
montant global estimé à **165 049,00 €**, dont participation financière communale **58 141,00 €** + frais généraux **4 951,00 €**.

Prime de fin d'année

Le conseil municipal de CHEVENOZ, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

décide d'instaurer une prime de fin d'année au profit de tous les employés municipaux à partir du 1^{er} janvier 2015.

Desserte du massif forestier du Plan des Prots.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet visant à desservir le massif forestier du Plan des Prots, sur les communes de LA FORCLAZ et de CHEVENOZ et qui comprend :

- la création d'une route forestière empierrée, accessible aux camions grumiers, sur une longueur totale de 1 510 ml,
- l'aménagement de 2 places de dépôt et de retournement,
- la création d'une piste de débardage en terrain naturel, sur une longueur totale de 310 ml.

La route à construire débute sur la route départe-

mentale 122, en amont du hameau de Pombourg. Elle traverse le massif forestier du « Plan des Prots » jusque sur la commune de LA FORCLAZ. Une place de dépôt est prévue au raccordement de la piste de débardage existante et au terminus de la route, sur la commune de LA FORCLAZ. La piste de débardage est aménagée en direction du hameau de Pombourg sur LA FORCLAZ.

La surface de forêt desservie directement par le projet est de 55 ha. La desserte envisagée va désenclaver l'ensemble de ce massif forestier aux forts enjeux.

Monsieur le Maire précise que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à un total de **124 300,00 € H.T. (149 160,00 € T.T.C.)**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet qui lui a été présenté ;
- sollicite une aide financière sous forme de subventions, dans le cadre du programme de « soutien à l'amélioration de la desserte forestière » auprès de l'Europe, du Ministère de l'Agriculture, du Conseil Régional Rhône-Alpes et de l'Assemblée des Pays de Savoie, d'un montant le plus élevé possible
- décide de confier la maîtrise d'œuvre du dossier en cause à l'organisme « COFORÊT » qui sera rémunéré sur la base de 10 % du montant H.T. des travaux réalisés.

Appartement de l'école

Le conseil municipal retient la SAS Chalets LAUSE-NAZ en vue de l'exécution de travaux de menuiseries extérieures et de la création d'une chambre supplémentaire dans l'appartement de l'école, pour un montant total de **37 800,00 € H.T.**, soit **44 086,10 € T.T.C.**

Taxe d'aménagement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide que la délibération du 28 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement est reconduite de plein droit annuellement.

Ce qui va changer par rapport aux cantonales.

Les 22 et 29 mars prochains, vous élirez vos conseillers départementaux.

C'est le nouveau nom des élus qui vous représenteront au sein du conseil général de la Haute-Savoie. La disparition du terme de conseiller général s'accompagne d'une réforme du scrutin à plusieurs niveaux (loi du 17 mai 2013).

Le nombre de cantons haut-savoyards passera de 34 à 17.

Deux fois moins nombreux, les nouveaux cantons sont cohérents et équilibrés.

Ils prennent en compte les mutations démographiques et les évolutions des moyens de transport qu'a connus le département depuis 1860, tout en respectant la géographie des territoires qui font l'identité de la Haute-Savoie.

Vous voterez pour un binôme de candidats.

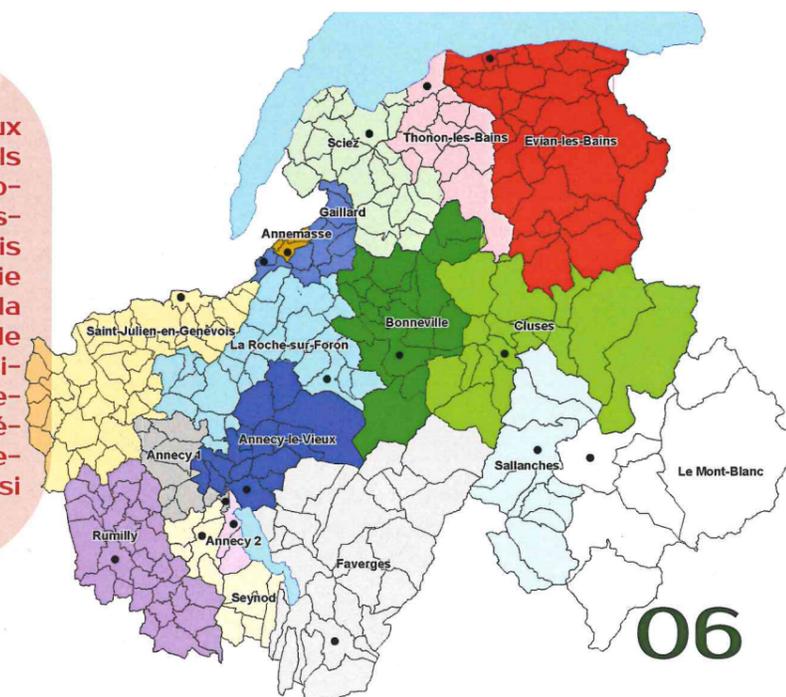
Dans chacun de ces nouveaux cantons, les électeurs désigneront un binôme de conseillers départementaux, un homme et une femme, qui siégeront à l'assemblée départementale.

Chaque membre du binôme aura un remplaçant du même sexe que lui. Cette réforme garantit ainsi la parité de l'assemblée départementale.

Le conseil départemental est renouvelé dans son intégralité tous les six ans (et non plus par moitié comme c'était le cas jusqu'à présent). Pour être élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

Info+

Deux fois moins nombreux, les nouveaux cantons sont cohérents et équilibrés. Ils prennent en compte les mutations démographiques et dans les moyens de transport qu'a connus le département depuis 1860, tout en respectant la géographie des territoires qui font l'identité de la Haute-Savoie. En 2015, dans chacun de ces nouveaux cantons, les électeurs désigneront un binôme de conseillers départementaux (aujourd'hui conseillers généraux), un homme et une femme, qui siégeront à l'assemblée départementale, ainsi paritaire.



Fonctionnement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Electricité	33 770,60	Ventes de bois et chablis	10 376,00
Combustibles et carburant	4 757,16	Remboursement de cotisations sociales	11 636,23
Alimentation	537,18	Redevances cantine et garderie	18 447,85
Autres fournitures non stockées	537,41	Redevances occupation domaine public	581,00
Fournitures à caractère technique	14 317,29	Renouvellement concessions cimetièrre	1320,00
Fournitures à caractères administratif	6 047,48	Location du droit de chasse	100,00
Fourniture de voirie	6 604,57	Location diverses	705,50
Produits de traitement	1 898,46	Participation à travaux sur réseaux EDF	12 623,37
TOTAL ACHATS ET Fournitures	68 470,15	Remboursement de frais (SDIS, EDF...)	1 817,20
Contrats de prestations de service (cantine)	10 931,39	Rembst. frais de personnel SIRTOM	555,57
Location de matériels	5 180,84	Remboursements divers	720,00
Maintenance (contrats d'entretien)	4 003,41	TOTAL PRODUITS DES SERVICES	58 882,72
Entretien de voies et réseaux, bâtiments	42 506,99	Contributions directes	270 526,00
Entretien bois et forêts	3 321,13	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent.	10 200,00
Entretien des véhicules communaux	2 353,23	F.N.I.G.R.	8 857,00
Primes d'assurances	10 304,39	Imposition sur les entreprises de réseaux	40 267,00
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	78 601,38	Taxe sur l'électricité	19 389,30
Frais d'actes, de contentieux	6 600,00	Autres impôts	46,00
Fêtes et cérémonies, réceptions	3 417,52	TOTAL IMPOTS ET TAXES	349 285,30
Imprimés, reliures, publications	2 297,88	Attributions diverses	12 547,61
Transports collectifs (sorties scolaires)	4 838,65	Dotations versées par l'État (D.G.F.)	84 975,00
Frais d'affranchissement et téléphone	3 524,73	Taxe additionnelle aux droits de mutation	59 816,17
Cotisations (assoc. des Maires, informatique)	5 551,89	Dotation de compensation réforme T.P.	21 173,00
Frais de gardiennage des forêts	548,35	Dotation de Solidarité Rurale	10 451,00
Frais divers de gestion	1 478,69	Dot. compensation taxe professionnelle	2 223,00
TOTAL AUTRES SERVICES	28 257,71	Dotation de compensation taxes locales	8 204,00
IMPÔTS (Taxes foncières)	5 856,00	Fonds Genevois	14 017,00
FRAIS DE PERSONNEL (dont cotisations)	237 856,91	Dotation de recensement	1 337,00
INDEMNITÉS DES ÉLUS (dont cotisations)	30 517,30	Fonds réforme des rythmes scolaires	1 271,99
Service d'Incendie et de secours	19 673,00	TOTAL DOTATIONS	216 016,17
Subventions (CCAS et associations)*	9 424,00	Locations appartements communaux	34 593,30
Reversement trop-perçu sur fiscalité	14 470,00	Redevances diverses	480,89
TOTAL AUTRES CHARGES	43 567,00	Produits financiers	50,81
CHARGES FINANCIÈRES (intérêts)	13 380,48	TOTAL PRODUITS DIVERS	35 125,00
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	31 722,06	TOTAL GÉNÉRAL	659 309,19
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT	538 228,99	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	121 080,20

Investissement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Réfection des bordures du cimetière	33 069,84	Fonds de compensation de la TVA	19 084,00
Installation de glissières de sécurité et voirie	4 355,58	Taxe locale d'équipement	2 134,87
Matériels divers (dont informatique)	5 597,61	Taxe d'aménagement	4 610,12
Aménagement de l'école et du terrain de sports	119 882,59	Caution pour loyers	1 483,77
Réseaux d'électrification	22 042,73	Subventions du Département	53 083,81
Remboursement du capital des emprunts	39 885,06	Amendes de police	12 460,00
Remboursements de caution sur loyer	1 485,73	EXCEDENT REPORTÉ DE 2013	300 743,31
Divers (terrains de voirie, travaux en forêt)	6 752,82	TOTAL DES RECETTES	393 599,88
TOTAL DES DÉPENSES	233 071,96	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	160 527,92

Résultat global de clotûre : excédent de 281 608,12€

L'excédent d'investissement provient de dépenses prévues durant l'exercice, mais finalement non réalisées durant l'exercice, entre autres l'achat de la « maison des soeurs », l'aménagement de l'ancienne fruitière et l'achèvement des travaux de l'école.

* Subventions versées aux associations en 2014

C.C.A.S (colis de Noël, repas des anciens)	3500,00€
Amicale de l'Ecole de Chevenoz	500,00€
Ski-club de Chevenoz	1000,00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Gavot*	400,00€
Anim'Ehpad	917,00€
Ecole de musique de Vacheresse	650,00€
Harmonie municipale de Vacheresse	500,00€
Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz	500,00€
A.D.M.R. Chablais-Est	287,00€
Ski Nordique du Chablais	200,00€
Association des A.F.N. de Chevenoz	200,00€
Association « la Lyre Paroissiale »	170,00€
Service de psychologie scolaire	120,00€
Club des Aînés	150,00€
Prévention Routière	150,00€
Amicale des donateurs de sang Vach./Chevn.	150,00€
Souvenir Français	50,00€
Bleuet de France	30,00€
TOTAL	9 424,00€

* Le corps des sapeurs-pompiers de Chevenoz ayant été dissous l'an dernier, les 5 membres qui en faisaient encore partie font désormais partie intégrante du corps des sapeurs-pompiers du Haut-Gavot, qui regroupe également les communes de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, de BERNEX et de VINZIER.

Fonctionnement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Eau, électricité	3 263,55	Vente d'eau	36 257,15
Fournitures d'entretien	6 864,79	Redevance pollution	7 379,68
Divers (dont cotisation au SMDEA)	1 321,00	Redevance d'assainissement collectif	28 058,65
Entretien, supervision de la STEP	7 925,68	Redevance modernisation réseaux	3 011,40
Analyses d'eau	5 022,86	Location de compteurs	22 888,52
Dotations aux amortissements	62 890,41	Raccordements aux réseaux	91 018,72
Intérêts des emprunts	62 272,72	Amortissements des subventions	27 055,84
Redevances dues à l'Agence de l'Eau	16 281,00	EXCEDENT REPORTE DE 2013	20 829,69
Location de matériel	1 658,08	TOTAL RECETTES 2014	236 499,65
TOTAL DÉPENSES 2014	167 500,09	EXCEDENT D'EXPLOITATION	68 999,56

Investissement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Remboursement du capital des emprunts	42 373,86	Fonds de compensation de la TVA	55 191,00
Amortissements des subventions	27 055,84	Subventions Agence de l'Eau et SMDEA	131 038,00
Réfection conduite de l'eau Les Combes	4 921,55	Affectation excédent d'exploitation	112 038,05
Achats divers (moteur STEP, compteurs)	8 642,16	Amortissements des immobilisations	62 890,41
Travaux d'extension de la STEP	103 894,96	EXCEDENT REPORTÉ DE 2013	35 975,25
Travaux d'assainissement Chez Pollien	159 199,77	TOTAL DES RECETTES 2014	397 132,71
TOTAL DÉPENSES 2014	346 088,14	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	51 044,57

Résultat global de clotûre : excédent de **120 044,13€**

Cet excédent correspond au provisionnement effectué en vue du financement des travaux d'extension de la station d'épuration, qui n'étaient pas encore achevés.



Extension de la station d'épuration

Dès 2001, la commune décide de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau et lance les études pour se doter d'un système d'assainissement collectif.

En 2005, la station d'épuration est édifée. C'est la solution disques biologiques qui a été retenue, garantissant les niveaux de qualité des rejets selon la loi en vigueur.

Dès 2006, une première tranche du collecteur qui descend du chef-lieu alimente une première batterie de bio-disques dimensionnés pour 400 équivalents/habitants.

Depuis la commune poursuit ses efforts, construisant ainsi plus de 12 kilomètres de collecteur. Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément et les boues sont orientées vers la filière du SAVA (Syndicat d'Assainissement de la Vallée d'Abondance).

D'ores et déjà, plus de 200 foyers sont raccordés et environ 70 de plus le seront bientôt, normalement à la fin 2015.

La configuration de la STEP a été prévue évolutive avec notamment la cuve du décanteur digesteur prévue d'origine pour 800 équivalents/habitants.

Est venu le temps d'équiper la station d'une deuxième batterie de bio-disques (pour 400 équivalents/habitants) avec décanteur lamellaire et extraction des boues, ce qui la portera à sa capacité optimale de 800 équivalents/habitants.



En chiffres

total investi 143 900,00€ H.T. (172 680,00 € T.T.C. dont subventions (SMDEA et Agence de l'Eau) 84 782,00€.



L'école

C'est pour fournir à nos enfants un cadre agréable d'apprentissage que cet été l'école de Chevenoz a été le lieu d'un important chantier :

- **agrandissement du terrain de sport**
- **réfection de la toiture et des peintures du bâtiment.**

La plus grosse phase des travaux fut le réaménagement du terrain de sport de l'école et son agrandissement.

Ces travaux ont été assurés par les services techniques de la commune et se sont déroulés durant 3 mois, avec dans un premier temps la construction d'un mur de soutien aux limites de la parcelle ce qui a permis de gagner 120m² de surface.

Puis il y a eu un travail de drainage pour favoriser artificiellement une bonne évacuation de l'eau et enfin selon un cahier des charges précis le rem-

blaiement du terrain en vue de la pose d'un revêtement synthétique. La pose de ce revêtement a été effectuée par une entreprise spécialisée.

Pour finir les cantonniers ont posé un nouveau grillage ainsi que des filets pare ballons.

Dans un même temps ils ont créé un petit local technique pour les enseignants, jouxtant le terrain et dans le prolongement du bâtiment de l'école.

Les enfants ont dû patienter un peu à la rentrée avant de prendre pleinement possession de ce nouvel espace de jeux.



Pour les travaux de toiture et de peintures les travaux ont été confiés respectivement aux entreprises Lausenaz et Petit Jean.

L'ensemble de ces travaux redonne à l'école une nouvelle jeunesse qui nous l'espérons permettra à de nombreux enfants de profiter encore de cette structure de qualité.

P.M.

En chiffres

- total investi 119 882,59 Euros**
- 40 m³ de bétons
- 200 m³ de tout venant recyclé
- 40 m³ de 0,315
- 15 m³ de 0,10
- 400 m² de pelouse synthétique
- quelques kilos de sables, quelques litres de sueurs et quelques jurons ;-)**

Un nouveau terrain de sport ?

Nous en rêvions ! la municipalité et les cantonniers l'ont fait.

Aujourd'hui, plus aucune excuse, pour nos sportifs en herbe, de ne pas réussir un panier à trois points à la Tony Parker, une récupération à la Pogba, un arrêt à la Loris ou un tir puissant à la Karabatic...

Finis les vrais faux rebonds ! Finis les bains de boue façon cure thermique, non remboursés par la sécurité sociale, qui faisaient la fortune des vendeurs de lessive, surchauffer les machines à laver et se lamenter les parents à la sortie des classes. Nos futurs grands sportifs apprécient, à sa juste mesure, ce très bel outil qui leur a été offert. leurs commentaires, ci dessous, vous le prouveront.

J.Y.C.

«J'aime bien le terrain de foot, mais l'autre était nul parce qu'il y avait de la terre et quand on tombait, on avait plein de terre sur nos vêtements. Et j'aime bien le terrain de sport parce que l'hiver quand il y a de la neige on peut faire des bonhommes de neige et des igloos.»

Romane et Doryne

«Ce terrain est super bien, il est assez grand, parfait pour le sport. Je le trouve bien parce qu'on peut faire plein de choses : du foot, du basket (etc) Il faudrait rajouter un panier de basket.»

Gabriel

«Le terrain est très bien. Le terrain est plus grand. Avant on ne pouvait pas faire de basket, avant le terrain avait plein de boue quand il pleuvait. Le terrain était moins luxueux.»

Mahé et Line D.

«Le terrain de sport de Chevenoz est beaucoup mieux qu'avant. Maintenant nous pourrons y aller dans la semaine en dehors des heures d'école. Et aussi il est plus grand qu'avant.»

Anthony

«Ce terrain de sport est très bien, car celui d'avant était plein de trous. On peut y aller quand on veut. Quand il y avait des trous, il y avait plein de boue, ça faisait des faux rebonds et on glissait souvent. Le nouveau est génial, plus grand et plus luxueux. Mais il n'y a pas de filets et il faudrait mettre des points de pénalty à 3 mètres de la ligne blanche.»

Julien

«Il est bien, le terrain est plus grand. On peut faire du hand et du basket. Avant on ne pouvait pas jouer tout le temps sur le terrain vu qu'il y avait de la boue. Maintenant on peut y jouer tout le temps.»

Alexis et Arthur

«Le terrain a pris beaucoup de temps mais au bout du compte il est très bien. Avant quand il pleuvait, il y avait de la boue. Pour l'hiver il n'y a pas de boue dans les cages. Il y a des lignes pour le centre. On peut faire trois sortes de sport : hand, foot et du basket. Il est trop bien MERCI !»

Chybo - Mathéo

«J'aime bien parce que c'est plus grand car l'autre était plus petit, plus boueux, plus glacé. On ne pouvait pas jouer tous les jours»

Lucie et Maïwenn

«Ce terrain de sport nous a permis de jouer au foot, au basket, au handball. Il est mieux que celui d'avant, on ne pouvait pas jouer au handball et au basket et on ne pouvait pas y aller quand il pleuvait»

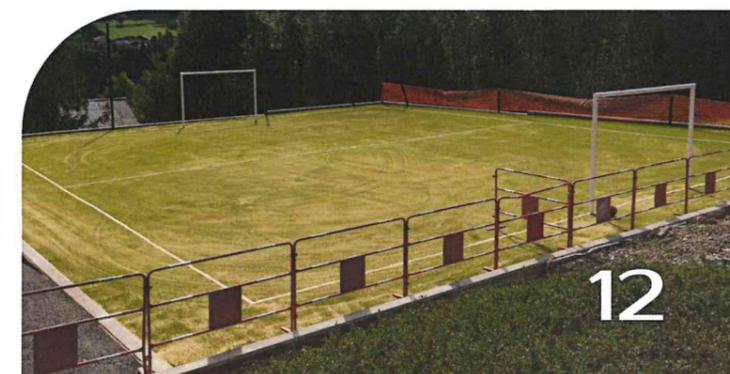
Line F.

«J'adore ce terrain, ça change plein de choses. Ce terrain est plus grand, avant il y avait plein de boue. On mettait plein de fois la balle hors du terrain- Maintenant il n'y a pas de boue mais le seul défaut c'est qu'il y a du sable.»

Maël

Info+

Le terrain est donc ouvert à tous les week-ends et pendant les vacances sous la responsabilité des parents des enfants qui viennent l'utiliser.



gros plan sur...

Le péri-scolaire

Depuis septembre 2014, Sophie et Francia ont le plaisir d'animer les activités péri-scolaires et de partager leur savoir-faire avec les enfants de l'école.

Les ateliers sont proposés tous les soirs, après la classe, de 15h45 à 16h45. Les activités varient au cours de l'année. En ce moment, les enfants peuvent participer à l'atelier Couleur avec Matisse, s'initier au point de croix, cuisiner et préparer des masques pour Carnaval.

Ces activités permettent aux enfants de découvrir différentes techniques créatives et contribuent à l'épanouissement personnel, au plaisir de créer et aux joies du «vivre ensemble».

Info+ Afin d'encourager la fidélité dans ces activités, vous pouvez déjà réserver et bénéficier d'un tarif préférentiel, soit 11€ pour 7 soirs identiques de la période. Bien sûr, chacun pourra continuer à profiter du fonctionnement actuel de la garderie en réservant heure par heure (2€ pour 1h) ou par demi-heure (1€ pour 1/2 h).

La cantine

Suite au départ de Nathalie CETTOUR-CAVE, Martine GRIVEL a rejoint Sophie LEGRAND pour accueillir les enfants à la cantine.

La fréquentation moyenne est de 20 élèves par repas. Ce chiffre est en baisse et s'explique par la rentrée de 9 enfants au collège ou dans une autre école.

C'est dans une bonne ambiance que nos écoliers partagent le repas et peuvent ensuite profiter de la récréation, dans la salle avec des jeux de société à leur disposition, ou dehors pour une partie de foot, de pétanque, ou faire de jolis dessins avec les craies de couleur.

S.

«On aime bien faire les activités : les masques, la cuisine, le point de croix. On découvre des choses. Après, on peut faire plein de recettes à la maison. on travaille à la manière d'artistes : Picasso, Matisse, Erro. On a découvert le tissage»

Paroles d'enfants



Les enfants seront ravis et fiers de vous présenter leurs réalisations à l'exposition qui aura lieu en juin.

L'accueil «péri-scolaire» se fait également le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h15.

F. et S.

Vie associative



Une amicale dynamique au service des enfants de l'école.

L'A.P.E. essaie tout au long de l'année de proposer différentes manifestations pour financer les activités des enfants de l'École. Ski de fond, sorties piscine, sorties cinéma et spectacle ainsi que le goûter de Noël et les différents projets de l'équipe enseignante.

Le club des aînés

Le club des Aînés aura 30 ans cette année...

A l'origine, Mme Françoise DUMONT fit appel à Mme LECART, une personne active et compétente, pour fonder le club.

Le 1^{er} concours de belote eut lieu le samedi 16 octobre 1985 au cours duquel 124 joueurs disputèrent le challenge.

MM. Pierre Samuel GALLAY et Joseph FRAGOSO emportèrent les coupes.

Au cours des années 1980, Mme LECART organisa plusieurs voyages en Provence et en Vendée ainsi qu'un concours de ballons.

Dans les années 1990, les voyages se déroulent dans la région.

De 2002 à 2012, Firmin MERCIER-GALLAY remplace

Les anciens combattants Afn

Le Président représentant les anciens combattants de Chevenoz remercie les participants à la commémoration du début de la Grande Guerre 14/18, les enseignants et les enfants de l'école pour leur chant, ainsi que l'Harmonie de Vacheresse-Chevenoz qui a officialisé la cérémonie.

Une assistance nombreuse et respectueuse était venue pour honorer les noms des trente deux jeunes hommes inscrits sur le marbre, sacrifiés pour notre liberté.

Nous ne les oublions pas.

Y.D.

Cette association est composée uniquement de parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie.

Pour nous contacter Amicale des Parents d'Elève de Chevenoz Ecole de Chevenoz

mail : ape.chevenoz@gmail.com

Mme LECART à la tête du club. Il perpétua les concours de belote avec dévouement et passion.

A la disparition de ce dernier, nous fîmes appel au plus jeune d'entre nous, Michel GRENAT, pour reprendre la fonction de président.

Nous sommes actuellement 20 adhérents et nous nous réunissons tous les mardis, à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mai dans la salle des associations de la mairie.

12 des membres restent fidèles aux parties de belote.

En janvier, c'est la traditionnelle galette des rois. Au printemps, un repas vient clôturer la saison dans un restaurant des environs.





Club sportif Vacheresse-Chevenoz

Une amicale dynamique au service des enfants de Le Club Sportif Vacheresse-Chevenoz existe depuis plus de 40 ans.

Affilié à la Fédération Française de football en 1971 sous le nom « foyer rural de jeunes et d'éducation populaire de Vacheresse », il est ensuite devenu Association Sportive de Vacheresse en 1974, année durant laquelle est inauguré le stade La Revenette, puis Club Sportif Vacheresse -Chevenoz en 1990.



Les samedis d'hiver sont bien remplis pour les enfants de Chevenoz.

En 2013-2014, 43 enfants ont dévalé les pentes des stations de la Chapelle d'Abondance et d'Abondance.

Dans une ambiance conviviale, les enfants peuvent apprendre et se perfectionner en ski loisir ou en Snow. Les enfants sont pris en charge par des moniteurs de La Chapelle d'Abondance et par des parents accompagnateurs. Gavot Tourisme nous emmène au pied des stations.

Un stage a été organisé pendant les vacances. Il a été très apprécié tant par les participants que par le moniteur. Nous avons aussi reconduit le Challenge avec le ski club de Vacheresse.

L'équipe sénior accède à la 3ème série à la fin de la saison 1997/1998.

Les années 2000 marquent la célébration des 30 ans du club mais également l'élection de Cettour Janet Raphaël à la présidence du club (2004) remplaçant Petitjean Henri.

Dès lors les effectifs ne cessent d'augmenter avec la création de nouvelles équipes de jeunes et la mise en place d'entente d'abord avec le FCVA puis le FC Gavot qui sont aujourd'hui terminées.

La saison 2013/2014 est marquée par la montée de l'équipe sénior en 2ème série de district qui fera alors exploser les effectifs du club.

Aujourd'hui le CS Vacheresse-Chevenoz-Vallée d'Abondance est soutenu par les élus de la vallée et la communauté de commune ainsi que diverses entreprises au cœur ou non de la vallée, c'est un club qui compte plus de 130 licenciés regroupant les 6 communes et s'entraînant sur les 2 stades. 14 dirigeants encadrent les équipes de U7 à U13 ainsi que deux équipes séniors.

Pour +d'info : www.csvacheresse-chevenoz.footeo.com/.

L'année 2014-2015 a enfin commencé avec encore un peu plus d'enfants.

Deux événements nous permettent de financer les sorties, en plus des subventions de la mairie et du conseil général. Venez nombreux à notre soirée lasagnes **le samedi 28 février** et à notre concours de pétanque **le samedi 6 juin !**

C.H.



Chablais Nordique est un club sportif qui propose la pratique du ski nordique (Comprenant le ski de fond et le biathlon) depuis 2008.

Il est situé au Lyaud à une dizaine de kilomètres de Thonon-Les-Bains en Haute-Savoie. C'est une association dite loi 1901, elle poursuit donc un but non lucratif. Cette association compte aujourd'hui 107 licenciés.

Ses adhérents viennent de toute la région du Chablais, c'est à dire de Châtel jusqu'à Bons en Chablais ou la Vallée Verte, en passant par Thonon-les-Bains et sa périphérie.

Cela fait de ce club un bel exemple d'intercommunalité et de rassemblement des Populations. Les entraînements se déroulent à tour de rôle dans chacune de ces vallées et ceci quasiment tout au long de l'année. Les domaines de skis sont ceux des Moises et de la Chapelle d'Abondance.

Dans le département de la Haute Savoie, comme dans le reste de la France, l'association Chablais Nordique est reconnue de tous dans le monde du ski

Atelier «Tricot»

Les rencontres ont lieu le samedi tous les 15 jours, à la bibliothèque de Chevenoz, à partir de 14h30. C'est gratuit !

Inutile d'être expert(e) en tricot, en broderie... pour participer !

Nous partageons notre savoir-faire et nous serons ravies de vous accueillir.

À BIENTÔT !!!

Francia.

nordique, notamment par l'organisation d'événements importants (la finale des foyers en 2015, en viron 800 enfants de France, d'Italie et de Suisse, l'épreuve de fond et de biathlon aux Mondiaux des Transplantés, le Grand Prix Chablais Nordique, es diverses Mini-Coupes etc).

Saison 2013/2014

Entraîneurs :

5 dont 2 entraîneurs diplômés d'Etat rémunérés , les 3 autres en bénévole

Résultats des licenciés :

- 5 coureurs sur le circuit national, fond et biathlon, podiums chez les minimes
- Un coureur en coupe d'Europe
- 12ème place aux championnats de France des clubs nordique
- 2ème meilleur club français au rassemblement National Minimes en fond et biathlon, derrière la Féclaz.

Pour plus d'info : www.chablaisnordic.com

C.L.

Info+

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

FÉVRIER	
REPAS DANSANT SKI CLUB DE CHEVENOZ	28
MARS	
SAINT PATRICK AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHEVENOZ	21
REPAS DANSANT AMICALE DES DONNEURS DE SANG VACHERESSE-CHEVENOZ	28
MAI	
PIÈCE DE THÉÂTRE COLLECTIF «AÏË AÏË AÏË» - LES CHEMINS DE TRAVERSE	28
JUIN	
CONCOURS DE PÉTANQUE SKI CLUB DE CHEVENOZ	06
SAINT JEAN AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHEVENOZ	27

Naissances

- 01-01 GALLAY Auguste Germain
- 06-01 DUMONT Emma
- 04-02 BOUVIER Louis Michel
- 08-02 DUMONT Lina André
- 12-02 CHARLES-COBI Michel Joseph
- 26-02 DUMONT Marie Caroline
- 04-04 VERNAZ-FRANCHY Marie Angèle
- 22-04 GALLAY Elisa Marie Aline
- 05-07 FAVRE Louis-François
- 18-07 BERNEX Marie Fernande
- 21-08 DUMONT Louis Arthur
- 09-09 MERCIER-GALLAY Auguste Maurice
- 24-09 VERNAZ-PETIT-CLAUDE Joseph
- 26-09 VERNAZ Julie Suzanne
- 18-10 SACHE Bruno Ferdinand
- 25-11 QUIBLIER Marie Joséphine
- 08-12 MERCIER Jérôme
- 16-12 MERCIER Marie Thérèse
- 17-12 CHARLES Joséphine Charlotte Andrée
- 19-12 DETRAZ Clémentine

Mariages

- 07-02 COLLOMB Maurice Adolphe et SACHE Aurélie
- 21-02 MERCIER Jules et VERNAZ PIEMONT Marie Françoise
- 15-05 MERCIER François et SACHE Marie Céline
- 16-05 LAUSENAZ-PIRE Joseph et LAUSENAZ-GRIS Marie Louise

Décès

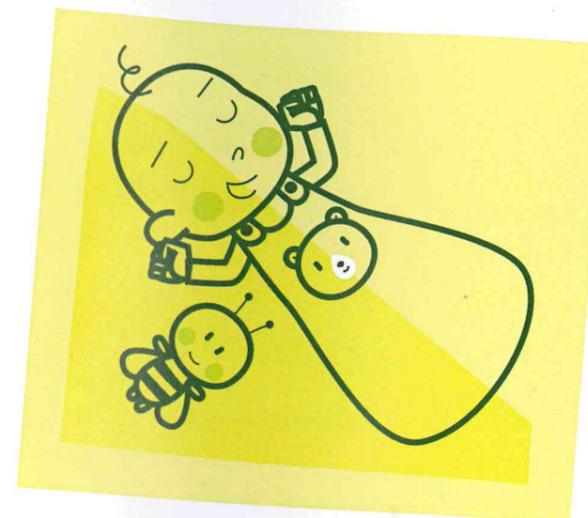
- 18 03 FAVRE-COLLET Julie veuve de MICHAUD François
- 19 03 SACHE (sans prénom, mort-né)
- 28 03 VERNAZ-PIEMONT Jean-Marie
- 24 04 LAUSENAZ-GRIS Victor
- 07 06 LAUSENAZ-PIRE Alphonse
- 12 07 MERCIER André
- 30 07 DUMONT Emma Marie Madeleine
- 01 08 LAUSENAZ Marie Geneviève
- 04 08 GALLAY Jean Isidore
- 06 08 CHERET (sans prénom, mort-né)
- 14 08 DUNAND Marie Jeanne veuve de BRON Paul
- 20 08 VERNAZ Appolonie veuve de LAUSENAZ-GRIS Marie François
- 12 12 FAVRE-ROCHEX Michel
- 31 12 BESSE Rosine épouse DUMONT Joseph

Le solde démographique s'avère positif cette année-là, puisque 20 naissances ont été enregistrées contre 14 décès.

Décès

- GALLAY Joseph, le 25 février.

Nous rappelons également les décès de **Maria TEIXEIRA**, le 11 mai 2014 et de **Patrick TEIRLINCK**, le 13 décembre 2014, tous deux inhumés à CHEVENOZ, et de **Gilles DUMONT**, le 25 janvier 2015. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles concernées.



Naissances

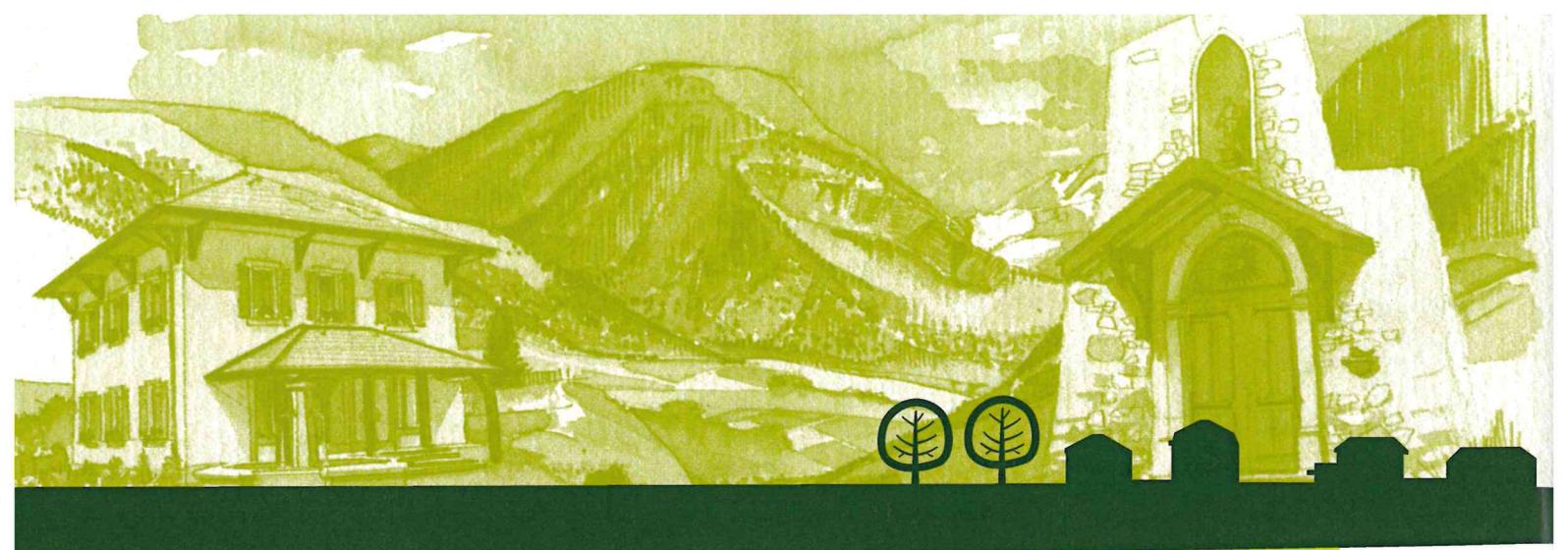
- COFFLARD SOULAGNET Charli, née le 22 janvier, fils de Sébastien COFFLARD et de Sabrina SOULAGNET.
- BARJON Ethan, née le 20 février, fils de Florian BARJON et de Pauline VALLES
- FOURNIER Eléonore, née le 25 février, fille de Jean-Pierre FOURNIER et de Nathalie GALLAY.
- GAGNEUX Lorine, née le 5 juillet, fille de Luc GAGNEUX et de Julie STRAPPAZZON.
- JAECK AFONSO Chris, née le 24 juillet, fille de Raphaël JAECK et de Marie-Neige AFONSO.
- BOCHATON Léonie, née le 13 octobre, fille de Nicolas BOCHATON et de Sandrine BONDAZ.

Suite au recensement de 2014, le chiffre officiel de la population de CHEVENOZ est désormais de 584 habitants au lieu de 560 en 2009, soit une augmentation de 4,3%.

Horaires d'ouverture de la mairie

Le Mardi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



Chevenoz, au fil du temps...

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 1930

Travaux à l'école.

- Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal que les planchers de la salle de classe et plafonds à l'école de garçons du chef-lieu sont dans la nécessité d'être refaits à neuf.

Considérant que la commune ne possède dans ses propriétés de bois non soumis aucun bois pouvant subvenir à ces réparations, il demande à l'assemblée de vouloir demander à l'administration des Eaux et Forêts la délivrance de 15 m³ de bois à prendre dans la parcelle L lieu-dit Le Chablet afin de faire ces réparations dès que possible.

- Le Conseil approuve le maire dans son exposé, reconnaît la nécessité de ces travaux, et demande donc la délivrance au Chablet, parcelle L, de 15 m³ de bois.

Foire aux poulains.

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la foire du 1^{er} août, dite foire aux poulains, est nulle depuis de nombreuses années, soit depuis au moins quinze ans, en raison du peu d'élevage de poulains actuellement dans la vallée.

Il y aurait lieu de la supprimer et transférer en foire aux bestiaux à une autre date, soit de préférence en fin mars.

- Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, se range à l'avis de Monsieur le Maire en demandant la suppression de cette foire aux poulains du 1^{er} août réellement nulle et demande à l'autorité préfectorale et au conseil général de la Haute-Savoie son approbation pour la création d'une foire aux bestiaux qui aurait lieu chaque année à la fin du mois de mars.

Séance du Conseil Municipal du 30 août 1931

-Le maire ouvre la séance et expose au conseil municipal qu'il est informé par une note de Mr le Préfet de la Haute-Savoie en date du 10 août 1931 l'invitant à fixer les tarifs de la taxe municipale sur les chiens.

Ces derniers se divisent en deux catégories, savoir :

- 1^o catégorie chiens d'agrément et de chasse
- 2^o catégorie chiens bergers et de garde.

- Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, décide que les tarifs applicables à partir de 1932 seront les suivants :

- 1^o catégorie : 25 francs
- 2^o catégorie : 6 francs.